

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2022**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WLS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**Secrétaire de séance** : M. WLS

---

**22 – 78 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de modifier le tableau des effectifs, en effectuant les opérations suivantes :

**CRÉATIONS D'EMPLOIS**

**Filière administrative**

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

**Filière technique**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- Création de 3 postes d'adjoint technique
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28h/semaine

**Filière culturelle**

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 10h/Semaine

**Filière sportive**

- Création d'un poste d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

**Filière animation**

- Création d'un poste d'animateur principal de 2ème classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- Création de 6 postes d'adjoint d'animation à temps complet

## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

### **Filière administrative**

- Suppression de 2 postes d'Attaché principal
- Suppression d'un poste d'Attaché
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif

### **Filière technique**

- Suppression d'un poste de technicien principal de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'agent de Maîtrise principal
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

### **Filière Culturelle**

- Suppression d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 12h/Semaine
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6h/Semaine

### **Filière sportive**

- Suppression de 2 postes d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

### **Filière médico-sociale**

- Suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des Écoles Maternelles

### **Filière animation**

- Suppression d'un poste d'animateur
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 19h/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 17h30/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 15h15/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 13h45/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 11h15/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 10h/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 9h45/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 8h15/semaine
- Suppression de 2 postes d'adjoint d'animation à 7h30/semaine

Vu l'avis du Comité technique qui s'est réuni le 5 juillet 2022,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve les créations et suppressions des postes visés ci-dessus,
- décide de modifier ainsi le tableau des effectifs à compter du 1er août 2022,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022**